

Maître d'ouvrage :

LIDL – DIRECTION REGIONALE

Chemin Saint Eloi de Noyon
Zone d'activités Jarry
33610 CESTAS

MISSION : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Projet/site :

PROJET DE RECONSTRUCTION D'UN SUPERMARCHE LIDL

Parcelles AI 204, 225 à 230, 872 et 1072 à 1083
Route de Bayonne à Peyrehorade (40)

RAPPORT VAL729-D DU 2 AVRIL 2020

PIECES DU DOSSIER

- PIECE 1. FORMULAIRE CERFA 14734-03
- PIECE 2. ANNEXES OBLIGATOIRES
- PIECE 3. ANNEXES FACULTATIVES

PIECE 1. FORMULAIRE CERFA 14734-03

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
10/04/2020

Dossier complet le :
10/04/2020

N° d'enregistrement :
2020-9682

1. Intitulé du projet

PROJET DE RECONSTRUCTION D'UN SUPERMARCHÉ LIDL SUR LA COMMUNE DE PEYREHORADE (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL - Direction Régionale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. SELVES Christophe - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 2 2 3 5 8

Forme juridique

SNC : Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 97 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la reconstruction d'un supermarché LIDL (surface de plancher de 2118 m²) avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (97 places) ainsi que d'espaces verts (plantation de 35 arbres). Le projet sera implanté sur un site de 10115 m², localisé route de Bayonne, à Peyrehorade, au Sud du territoire communal, dans un environnement mixte entre commerces, entreprises et habitations.

L'accès au supermarché s'effectuera par les accès actuels, au nord par le chemin du Sinquet depuis l'avenue du Colonel Lartigue et au Sud depuis la route de Bayonne à partir de la création d'un giratoire.

Le terrain est actuellement occupé par les installations existantes de l'enseigne LIDL (magasin et espaces de voiries et stationnement) et des maisons d'habitations, leurs annexes (garages, hangars) et voies d'accès, et des jardins.

Le projet de reconstruction du supermarché sera réalisé après démolition des bâtiments et infrastructures existantes.

cf. Annexe 4

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à reconstruire le supermarché LIDL sur le site occupé par le magasin actuel, vieillissant, ne répondant plus aux critères qualitatifs de l'enseigne et disposant d'un espace extérieur à dominante minérale. L'acquisition des parcelles voisines, occupées par des maisons d'habitations avec jardins, permettra la construction d'un nouveau concept de magasin conforme aux exigences de l'enseigne et aux normes techniques et commerciales actuelles.

Le projet de reconstruction vise à améliorer le confort d'achat des clients de ce commerce alimentaire de proximité en conservant la même implantation sur la commune de Peyrehorade, le long d'un axe structurant d'accessibilité aisée, en cohérence avec le maillage d'offres commerciales et en corrélation avec les orientations du PLU.

La création d'un nouveau concept de supermarché à haute qualité environnementale et paysagère permettra d'offrir un espace de vente plus moderne, plus confortable pour les clients et les employés (meilleur confort thermique, acoustique et de luminosité (éclairage 100% LED), agencement de l'espace de vente avec de plus larges allées, gamme de produits issus à 75% de PME françaises, accès et stationnement PMR, famille) et plus respectueux de l'environnement (emploi de matériaux recyclables et durables, intégration paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts), économies d'énergie, panneaux photovoltaïques, limitation de l'imperméabilisation des sols, récupération des eaux pluviales, bornes pour véhicules électriques, stationnement de cycles pour encourager les modes de transports alternatifs...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouverture du supermarché est actuellement prévue pour octobre 2021.

Les travaux seront organisés en 2 étapes pour une durée estimée entre 23 et 30 semaines :

- 1: démolition des bâtiments et infrastructures existants ;
- 2: construction du nouveau supermarché.

Les opérations de démolition (2-3 semaines) concerneront le démantèlement des bâtiments et infrastructures actuellement présents sur le site. Une démarche sélective avec tri des déchets sera mise en oeuvre.

La phase de construction sera réalisée en suivant (20 semaines environ) et comprendra la réalisation des terrassements de la plateforme du bâtiment, du passage des réseaux, du gros oeuvre, puis l'aménagement du parking et des espaces verts en même temps que le second oeuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le supermarché sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 19h30.

La fréquentation attendue pour ce nouveau supermarché est de 6050 clients par semaine.

Le supermarché sera équipé d'environ 650 m² de panneaux photovoltaïques pour son alimentation.

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans un bassin de régulation paysager et une structure réservoir sous chaussée directement au droit de la parcelle, puis rejetées à débit régulé vers le réseau communal existant au niveau de la route de Bayonne au sud. Les eaux de la rampe du quai de livraison seront traitées par un séparateur à hydrocarbures. (Cf. Annexe 11)

Dans sa démarche 0 déchet, LIDL récupère les déchets des clients, notamment piles, ampoules, cartons, papiers, et déchets d'équipements électriques et électroniques. L'intégralité des déchets est rapatriée à la base logistique pour tri et revalorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a également été déposé auprès du service police de l'eau de la DDTM des Landes. Il comprend une notice d'incidence NATURA 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site de projet	10115 m ² incluant les futures zones de chantier
Surface de plancher du magasin	2118 m ²
Surface de voiries/parkings et assimilés imperméabilisés	3540 m ²
Surface de stationnement non imperméabilisé (type dalles éco-végétales)	1200 m ²
Aire de stationnement	97 places
Surfaces d'espaces verts / arbres plantés	3066 m ² environ / 35 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Bayonne
40300 PEYREHORADE

parcelles n° 204, 225 à 230, 872 et
1072 à 1083 de la section AI

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 01°06'53"O Lat. 43°32'53"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de l'Etat dans le département des Landes arrêté le 4 février 2019 Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau départemental des Landes (2018-2023)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude s'inscrit dans le périmètre de protection d'un monument historique (inscription par arrêté du 27/09/1995) : Cimetière israélite, implanté à environ 200 m au Nord-Est du centre du site. cf. Annexe 8

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur l'emprise d'une zone humide délimitée, recensée dans les bases de données existantes. cf. Annexe 9
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation Secteur de Peyrehorade approuvé par arrêté préfectoral du 28/07/2005. Le site est en dehors de toute zone réglementée selon le plan de zonage réglementaire de ce PPRI. (cf Annexe 10) La commune de Peyrehorade n'est couverte par aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASOL et BASIAS relatives aux sites et sols pollués, ni dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 4002 par arrêté préfectoral n°2011-1903 du 13 avril 2012.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000. Les sites NATURA 2000 (directive Habitats) les plus proches sont situés à environ 2200 m au Sud-Est du terrain : Gave de Pau et Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche. (cf. Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur un site classé. Le plus proche est localisé à environ 3000 m au Sud-Ouest : Terrasse et bois d'Estrac (cf. Annexe 8)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du supermarché sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains, ni de rejet direct dans les sols. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si une quantité faible de matériaux doit être évacuée dans le cadre de travaux de terrassement ou de démantèlement d'infrastructures souterraines, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition des constructions existantes. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantiers et auprès des filières de valorisation locales prioritairement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériaux pourrait cependant être nécessaire en fonction de certaines opérations spécifiques (comblement de structures enterrées démantelées, modifications légères du modelé topographique existant). Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement occupé par l'actuel magasin LIDL (voirie et parking) et plusieurs habitations avec annexes, voies d'accès et jardins dans une zone urbanisée mixte (entreprises, commerces et habitations). Il est déjà largement artificialisé et imperméabilisé. Le terrain d'étude ne se situe pas dans une zone naturelle classée ou réglementée vis à vis d'espèces protégées. Le projet n'apparaît donc pas susceptible d'avoir d'incidence significative sur la biodiversité et les continuités écologiques. (cf. Annexes 6 et 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas localisé à proximité d'un site NATURA 2000. Il ne présente pas de caractéristique similaire aux sites Natura 2000 (Habitats) les plus proches : le Gave de Pau et le Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche, localisés à environ 2200 m au Sud-est, en aval hydraulique. Compte tenu de sa situation en zone urbaine et de son artificialisation, le site ne renferme pas d'habitats caractéristiques de ces zones Natura 2000 (cours d'eau et milieux aquatiques associés). Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou déranger des espèces d'intérêt communautaire, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation.(cf. annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, ni dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur un périmètre de protection de captage d'eau potable. Il n'aura donc pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation. (cf. Annexes 7, 8, 9).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet s'inscrit sur des parcelles déjà aménagées (maisons d'habitations et actuel magasin LIDL), localisées dans une zone urbaine mixte (entreprises, commerces, habitations). Il est déjà largement artificialisé et imperméabilisé. Il n'entraîne donc la consommation d'aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime. Le projet prévoit l'aménagement d'espaces verts d'une superficie d'environ 3066 m2.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'étude n'est pas spécifiquement soumis à un risque naturel. La commune de Peyrehorade possède un Plan de Prévention du Risque d'Inondation mais le site d'étude n'est pas localisé sur une zone réglementée. (cf. Annexe 10)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par la société (retour vers l'entrepôt: objectif 0 déchet).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et durée) et limité par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic généré par le supermarché devrait relativement similaire (ou légèrement supérieure en cas d'augmentation de la fréquentation) puisqu'il s'agit de reconstruire le commerce existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée et peu générateur de nuisances, notamment au regard du fond acoustique déjà existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisées dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et et normes en vigueur et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers.</p> <p>L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des systèmes informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture.</p> <p>Les abords du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement).</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés aux livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place) et au trafic routier du personnel et de la clientèle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. Le stockage sera réalisé dans un bassin de régulation paysager et une structure réservoir sous chaussée implantés au droit de la parcelle avant rejet à débit régulé vers le réseau communal route de Bayonne. Les eaux collectées au niveau du quai de livraison seront traitées par un séparateur-débourbeur avant rejet. (Cf. Annexe 11)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas d'effluents.</p> <p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filières de valorisations locales en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont l'intégralité sera directement recyclé et revalorisé par la société (et des prestataires spécialisés).</p> <p>Aucune collecte d'ordure ménagère ne sera nécessaire sur le site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans le périmètre de protection d'un monument historique : le Cimetière israélite, implanté à environ 200 m au Nord-Est du centre du site. A ce titre, l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté et a émis un avis favorable. Des échanges avaient été menés en amont par l'intermédiaire du CAUE des Landes. (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune modification significative des activités : le terrain d'étude gardera la même vocation économique avec le remplacement du supermarché LIDL existant par un nouveau plus moderne. Seule quelques maisons d'habitations voisines du magasin seront démolies mais cela ne remettra pas en cause le caractère urbain mixte du secteur d'étude : entreprises, commerces et habitations. Ce projet est conforme aux orientations du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans un premier temps, le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réalisant le projet sur un terrain déjà occupé par le magasin LIDL : il s'agit du remplacement du magasin actuel par un supermarché plus moderne. Seules des maisons d'habitations voisines seront démolies. De ce fait, le projet n'entraîne pas la consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Les terrains ne présentent pas d'intérêt écologique particulier (localisé en dehors de zones d'inventaires ou de protection). L'imperméabilisation des sols sera maîtrisée en consacrant une superficie importante aux espaces verts (3066 m² avec plantations de 35 arbres), tout en favorisant une large part de stationnements de type éco-végétal (non étanche). Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle (bassin de régulation paysager et structure réservoir sous chaussée), avant rejet à débit régulé vers le réseau pluvial existant. La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport (avec la modernisation des équipements) est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les rejets polluants. Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales (cf. Annexe 12).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implantera dans une zone urbaine mixte sur un terrain déjà aménagé et occupé par l'enseigne LIDL. Il consiste effectivement au remplacement du supermarché actuel par un nouveau plus moderne, sur le même terrain (déjà aménagé et fortement imperméabilisé), agrandi des quelques parcelles d'habitations voisines. Il s'inscrit dans une zone présentant de faibles enjeux environnementaux, en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection particulière, sans intérêt écologique particulier. Une superficie importante d'espaces verts sera conservée sur l'emprise du site (3066 m²). Le projet prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ses impacts et la gestion globale des eaux de ruissellement liées aux surfaces imperméabilisées. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne créera pas d'impacts plus importants que ceux générés par l'ancien. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides Annexe 10 : Risques naturels Annexe 11 : Principe de gestion des eaux pluviales Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

DESTAS

le,

2.04.2020

Signature

[Signature]

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PIECE 2. ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

Annexe 2 : Plan de situation

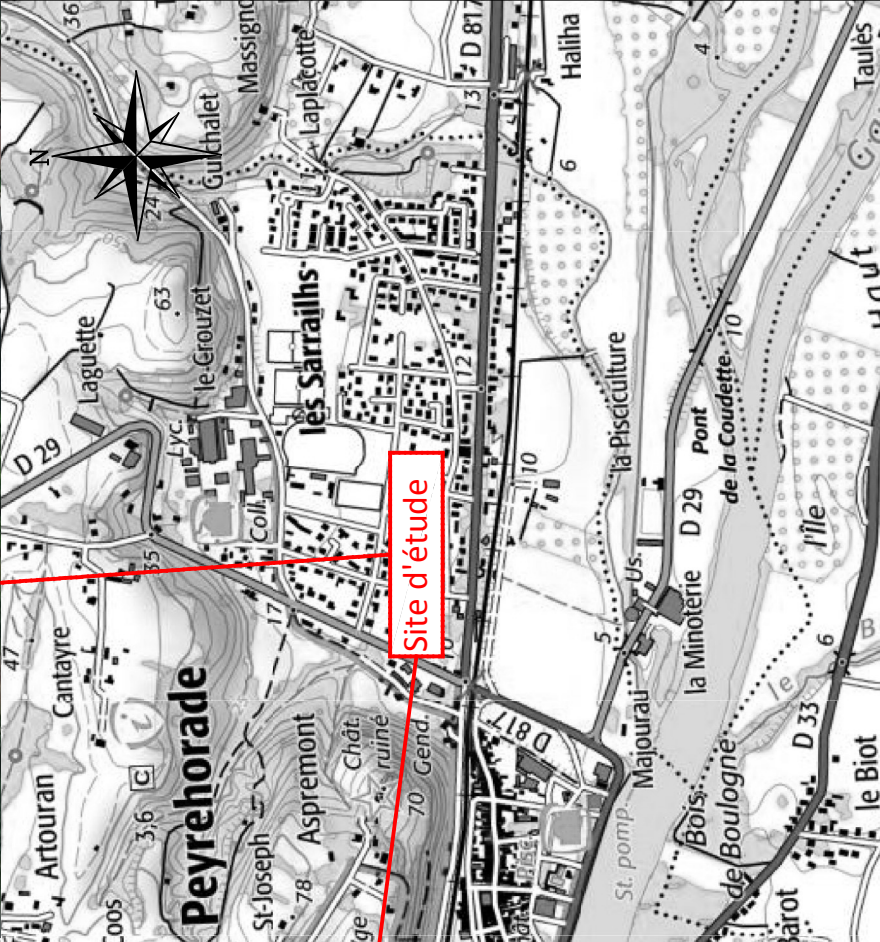
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation



Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet

Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000 (et évaluation sommaire des incidences)

Annexe 2 : Plan de situation



 	<p>LIDL</p> <p>Projet de reconstruction d'un magasin</p>	<p>V 1</p> <p>VAL729-d</p>
	<p>Route de Bayonne - PEYREHORADE (40)</p> <p>Demande d'examen au cas par cas</p>	<p>28/02/2020</p>
	<p>Annexe 2 : Plan de situation</p>	<p>Echelle : 1/15000</p> <p>Format: A4</p>



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

La localisation cartographique des prises de vue est présentée sur le plan de l'annexe 5.
Un plan d'insertion du projet dans son environnement est également fourni à la suite des photographies.



1 : Vue générale du site dans son environnement depuis la route de Bayonne en direction du Nord-est (GoogleMaps 09/2018)



2 : Vue générale du site dans son environnement depuis la route de Bayonne en direction du nord-ouest (GoogleMaps 09/2018)



3 : Vue générale du site dans son environnement depuis la route de Bayonne en direction du nord (GoogleMaps 09/2018)



4 : Vue générale du site dans son environnement depuis l'entrée Nord (chemin du Sinquet) en direction du sud (02/2020)



5 : Magasin LIDL (02/2020)



6 : Parking LIDL et bâtiment d'activités à l'Est (02/2020)



7 : Habitations (02/2020)



8 : Habitations (02/2020)



9 : Habitations (02/2020)



10 : Habitations (02/2020)

MAGASIN COMMERCIAL Type T14 fr - Commune de PEYREHORADE (40)



FACADE SUD - Entrée principale du magasin

Giratoire dimensionnement suivant étude de trafic / Bornage à Réaliser



MAGASIN : MAGASIN PEYREHORADE D 817 route de Bayonne PEYREHORADE 40300	
DR : DR 09 AQUITAINE Chemin de St Eloy de Noyon / ZA Jarry CESTAS 33610	TYPE MAGASIN : NFK T14fr
DESIGNATION : INSERTION SUD/EST	20

PHASE	PC
DATE	19/02/20 Actualisation dossier Permis de construire.
INDICE	01
ECH :	
ARCHITECTE :	STUDIO D ARCHITECTES WWW.STUDIO-D-ARCHITECTES.COM

MAGASIN COMMERCIAL Type T14 fr - Commune de PEYREHORADE (40)



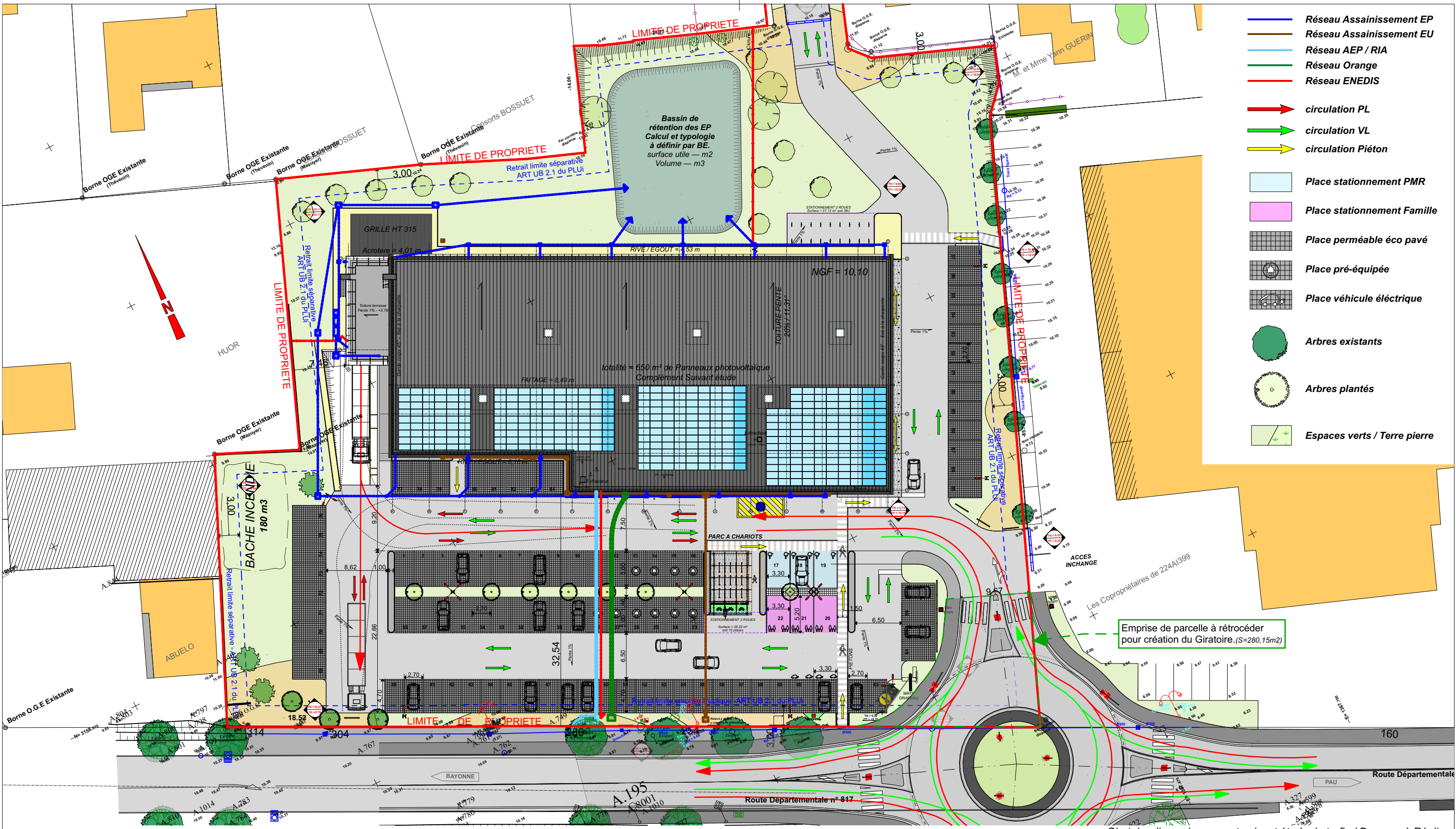
Giratoire dimensionnement suivant étude de trafic / Bornage à Réaliser



MAGASIN : MAGASIN PEYREHORADE D 817 route de Bayonne PEYREHORADE 40300	
DR : DR 09 AQUITAINE Chemin de St Eloy de Noyon / ZA Jarry CESTAS 33610	TYPE MAGASIN : NFK T14fr
DESIGNATION : INSERTION AERIEENNE	22

PHASE	PC	
DATE	19/02/20:	INDICE
	Actualisation dossier Permis de construire.	01
ECH :		
ARCHITECTE :		
STUDIO D ARCHITECTES WWW.STUDIOD-ARCHITECTES.COM		

Annexe 4 : Plan du projet



- Réseau Assainissement EP
- Réseau Assainissement EU
- Réseau AEP / RIA
- Réseau Orange
- Réseau ENEDIS
- circulation PL
- circulation VL
- circulation Piéton
- Place stationnement PMR
- Place stationnement Famille
- Place perméable éco pavé
- Place pré-équipée
- Place véhicule électrique
- Arbres existants
- Arbres plantés
- Espaces verts / Terre pierre

Emprise de parcelle à rétrocéder pour création du Giratoire. (S=280,15m²)

Giratoire dimensionnement suivant étude de trafic / Bornage à Réaliser

MAGASIN :
MAGASIN PEYREHORADE
D 817 route de Bayonne PEYREHORADE 40300

DR :
DR 09 AQUITAINE
Chemin de St Eloy de Noyon / ZA Jarry CESTAS
33610

DESIGNATION :
PLAN DE MASSE

TYPE MAGASIN :
**NFK
T14fr**

08

PHASE		PC
DATE	19/02/20	INDICE
Actualisation dossier Permis de construire.		01
ECH :	1:500	
ARCHITECTE :		
STUDIO D		
ARCHITECTES		
WWW.STUDIO-D-ARCHITECTES.COM		

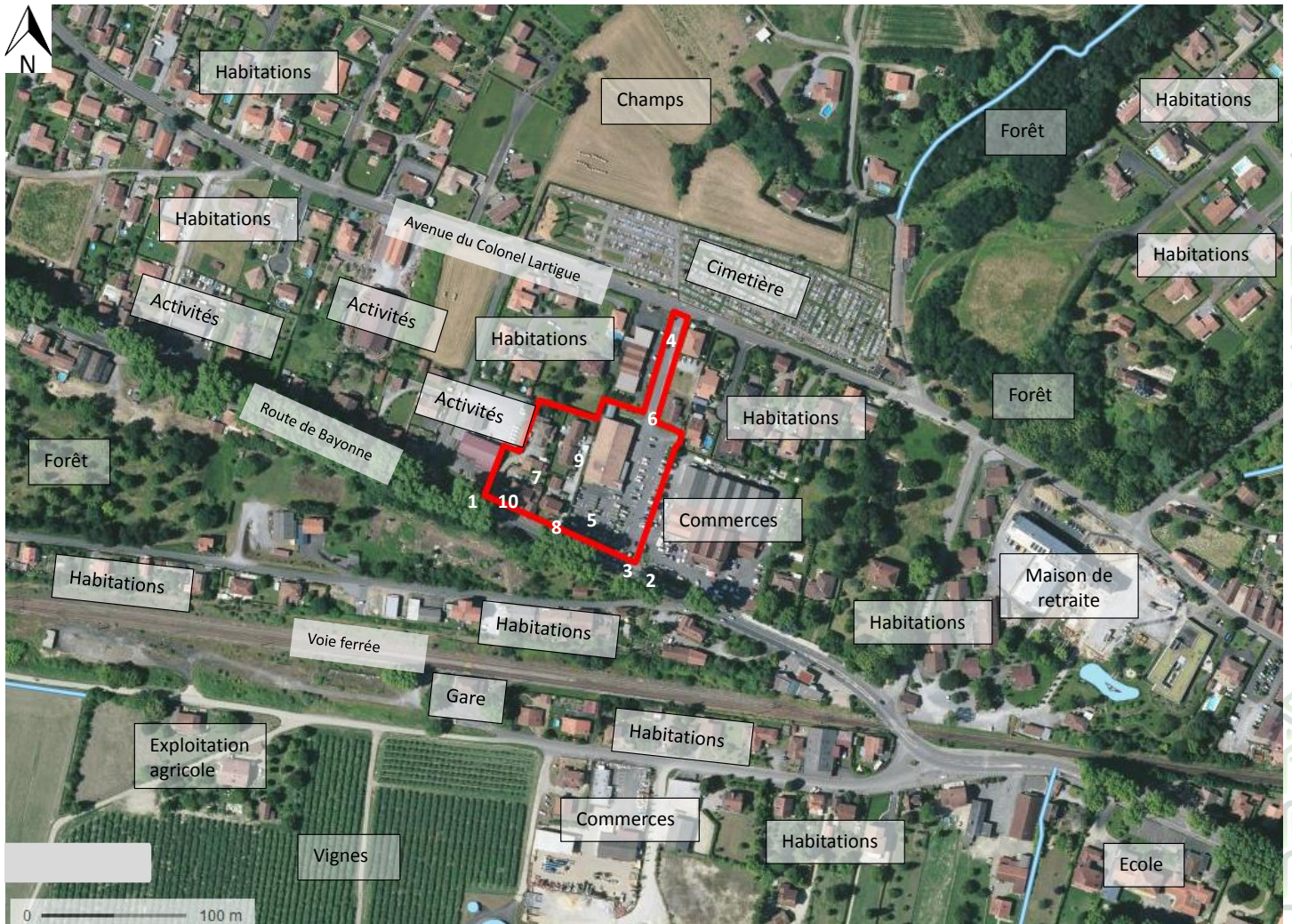
Annexe 5 : Plan des abords du projet

Le plan est présenté sur un fond de photographie aérienne datant de 2018.

La localisation cartographique des prises de vues numérotées en Annexe 3 sont reportées sur ce plan.

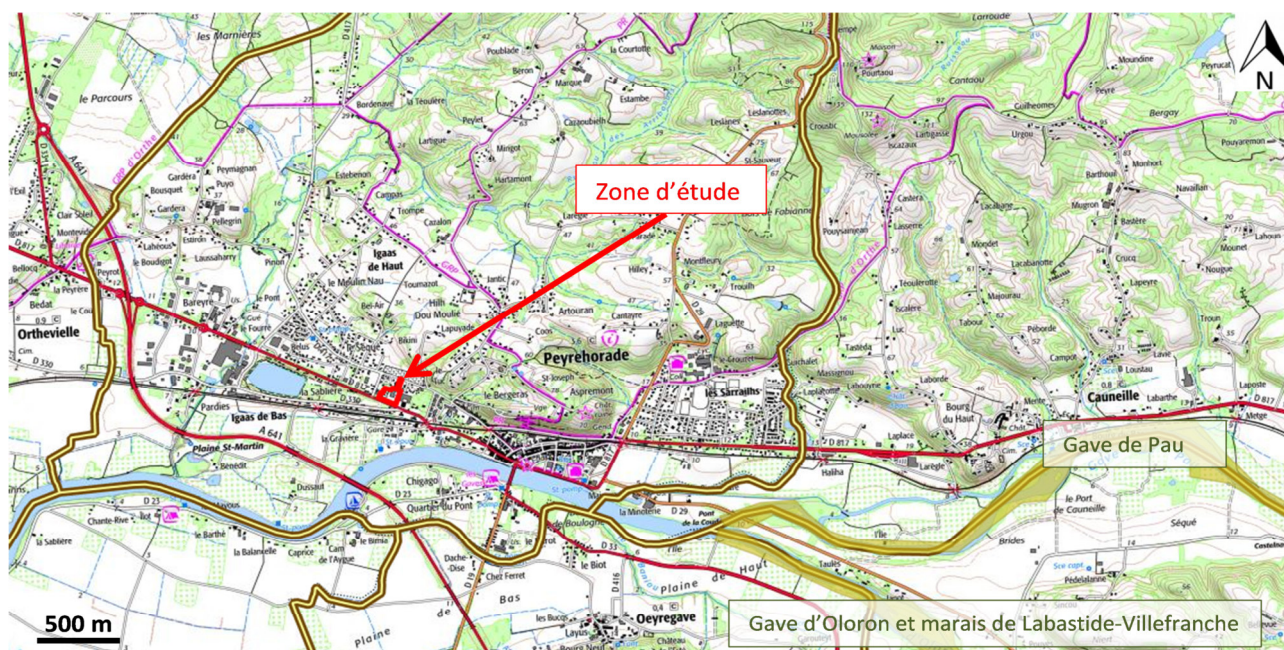
Le plan présente l'occupation des sols autour du site ainsi que les plans d'eau et cours d'eau dans le secteur d'étude.

Au droit du site, le terrain est occupé par l'actuel supermarché LIDL et des maisons d'habitations.



Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000 (et évaluation sommaire des incidences)

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site NATURA 2000. Aucun site NATURA 2000 n'est répertorié sur le territoire communal de Peyrehorade.



Les sites NATURA 2000 (Zone Spéciale de Conservation) les plus proches du terrain d'étude sont les suivants :

- FR7200781 – Gave de Pau, à environ 2200 m au Sud-Est du projet ;
- FR7200791 – Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche, à environ 2200 m au Sud-Est du projet.

Le site NATURA 2000 du « Gave de Pau » s'étend sur 8194 ha et se répartit entre le département des Landes (3% de la superficie) et celui des Pyrénées-Atlantiques (97%).

Le Gave de Pau prend sa source au sein du massif montagneux des Pyrénées dans le cirque de Gavarnie - site inscrit comme patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO - à environ 2500 m d'altitude. Sa longueur totale est de 193 km et il possède comme principaux affluents la Baïse, l'Ousse des bois, le Nez, le Ruisseau de l'Ousse, le Lagoin, l'Ouzom et le Laâ. Il termine sa course sur la rive gauche du fleuve Adour à hauteur de la commune de Sainte-Marie-de-Gosse dans le département des Landes.

Le site NATURA 2000 comprend une partie du réseau hydrographique du Gave de Pau, dont le bassin versant s'étend sur près de 2 580 km². Le bassin versant est en grande majorité un territoire rural avec comme ville principale Pau. La partie culminante du site s'élève à environ 2 000 m d'altitude tandis que le point le plus bas est à 20 m. Le site est ainsi à cheval entre un contexte montagnard et le piémont pyrénéen. Sa richesse biologique provient à la fois de ses influences climatiques et de son profil topographique évolutif entre l'ouest et l'est.

L'importance de cette zone NATURA 2000 est liée au vaste réseau hydrographique couvert comprenant un système de saligues encore vivace.

Les menaces sur le site NATURA 2000 sont liées à la pression urbaine, la maîtrise de la divagation du fleuve ou encore les prélèvements de granulats dans les saligues.

Selon les données du Formulaire Standard de Données (FSD), 6 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires (signalés par *) ont été répertoriés sur le site.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture (ha)
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *	457,35
Landes sèches européennes	457,35
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	457,35
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davalliana *	457,35
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	2286,75
Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	1829,4

Les pourcentages de couverture d'habitats sont estimés de manière très approximatives et feront l'objet d'ajustements

Diverses espèces d'intérêt patrimonial sont présentes et participent à la richesse et la diversité écologique du site, et en particulier les espèces d'intérêt communautaire suivantes, inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, ayant justifié le classement du site :

- **Des poissons** : Lamproie de Planer, Chabot, Saumon Atlantique ;
- **Des invertébrés** : la Mulette perlière, l'Ecrevisse à pattes blanches et des libellules comme la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin.

Selon le diagnostic écologique réalisé en 2017, les prospections de terrain ont permis d'identifier 205 types d'habitats naturels ou semi-naturels, dont 99 types d'habitats d'intérêt communautaire. Parmi ceux-ci, 18 types sont qualifiés d'habitats naturels prioritaires. Les habitats d'intérêt communautaire totalisent une surface potentielle de 1611,4 ha, soit 10,73 % de la superficie totale du site NATURA 2000. Ils occupent potentiellement 38,5 ha du chevelu de surface totale estimée à 715,6 ha, soit 5,38 % du chevelu.

A l'issue des travaux d'inventaires et de bibliographie, les espèces suivantes ont été ajoutées :

- le Desman des Pyrénées ;
- la Loutre d'Europe ;
- la Lamproie marine ;
- le Toxostome ;
- la Cistude d'Europe ;
- l'Agrion de Mercure ;
- le Cuivré des marais ;
- le Damier de la Succise.

A l'inverse, en l'absence de donnée avérée sur le site et en l'absence e cours d'eau identifié comme répondant particulièrement aux exigences écologiques de l'espèce, il a été proposé de retirer la Mulette perlière de la liste.

Ces données n'ont pas encore été prises en compte dans la mise à jour du FSD.

Le site NATURA 2000 du « Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche » s'étend sur 2547 ha et se répartit entre le département des Landes (6% de la superficie) et celui des Pyrénées-Atlantiques (94%).

Le site NATURA 2000 comprend la majeure partie du réseau hydrographique du gave d'Oloron, dont le bassin versant s'étend sur près de 900 km², dont la très grande majorité est en territoire rural. Sur le périmètre d'étude, le linéaire du réseau hydrographique permanent représente 680 km et s'étend sur 2450 ha. La partie culminante du site s'élève à environ 1 000 m d'altitude sur le haut bassin du Vert, tandis que le point le plus bas est à 20 m. Le site est ainsi à cheval entre un contexte montagnard et le piémont pyrénéen. Sa principale ville, Oloron-Sainte-Marie, et les communes de Navarrenx et Salies-de-Béarn concentrent la pollution et les activités industrielles. Les terres agricoles, qui représentent une part importante du territoire malgré une légère déprise, se tournent de plus en plus vers les cultures irriguées comme le maïs dans la plaine alluviale et vers l'élevage bovin, ovin, porcine et de volailles. Le Gave d'Oloron est exploité par quelques installations hydroélectriques qui peuvent être un frein au bon déplacement de l'ichtyofaune, particulièrement riche sur ce territoire. Ainsi le bassin versant du Gave d'Oloron doit faire face à des enjeux modérés d'extension urbaine et de manière plus importante, au développement d'une agriculture qui s'intensifie.

L'importance de cette zone NATURA 2000 est liée à sa qualité de rivière à saumons et écrevisses à pattes blanches.

La principale menace sur le site NATURA 2000 est liée à la dégradation de la qualité des eaux.

Selon les données du Formulaire Standard de Données (FSD), 5 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires (signalés par *) ont été répertoriés sur le site.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture (ha)
Lacs et mares dystrophes naturels	24,5
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> *	122,5
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	122,5
Tourbières basses alcalines	49
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	612,5

Les pourcentages de couverture d'habitats sont estimés de manière très approximatives et feront l'objet d'ajustements

Diverses espèces d'intérêt patrimonial sont présentes et participent à la richesse et la diversité écologique du site, et en particulier les espèces d'intérêt communautaire suivantes, inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, ayant justifié le classement du site :

- **des mammifères** : Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées ;
- **un poisson** : Saumon Atlantique ;
- **un invertébré** : l'Ecrevisse à pattes blanches.

Selon le diagnostic écologique réalisé en 2015, les prospections de terrain ont permis d'identifier 109 habitats naturels ou semi-naturels, dont 40 sont d'intérêt communautaire. Parmi ceux-ci, 6 sont qualifiés d'habitats naturels prioritaires. Les habitats d'intérêt communautaire totalisent une surface potentielle de 489,03 ha, soit 6,3 % de la superficie totale du site NATURA 2000. Ils occupent potentiellement 43,03 ha du chevelu de surface totale estimée à 336,7 ha, soit 12,8 % du chevelu.

A l'issue des travaux d'inventaires et de bibliographie, les espèces suivantes ont été ajoutées :

- la Lamproie de planer ;
- la lamproie marine ;
- le chabot ;
- le Toxostome ;
- la Cistude d'Europe ;
- l'Agrion de mercure ;
- le Gomphe de Graslin ;
- la Cordulie à corps fin ;
- le Cuivré des marais ;
- le Damier de la Succise ;
- le Vison d'Europe.

Ces données n'ont pas encore été prises en compte dans la mise à jour du FSD.

Le terrain du projet, localisé en zone urbaine le long de la route de Bayonne, ne présente aucune caractéristique similaire aux sites NATURA 2000 des Gaves de Pau et Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche, présentés précédemment. Le terrain est aménagé (maisons d'habitations, supermarché LIDL) et ne renferme aucun habitat caractéristique de ces zones NATURA 2000 (cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides associées).

Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire de potentiels habitats d'intérêt communautaire.

De plus, le projet est localisé en aval hydraulique, par rapport à ces zones NATURA 2000, dans le bassin versant des Gaves Réunis. De ce fait, le rejet indirect d'eaux pluviales générées par les surfaces imperméabilisées du projet (via le réseau communal) se fait au niveau des Gaves réunis, en aval hydraulique des zones NATURA 2000 et n'est donc pas susceptible d'avoir une influence négative sur le régime hydrologique et la qualité des cours d'eau de ces zones : Gave de Pau et Gave d'Oloron.

Aussi, que ce soit en phase travaux ou d'exploitation, le projet n'aura aucun effet direct sur les zones NATURA 2000 du Gave de Pau et du Gave d'Oloron :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitats et/ou d'habitats d'espèces ;
- Absence de destruction d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).

PIECE 3. ANNEXES FACULTATIVES

Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels

Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine

Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides

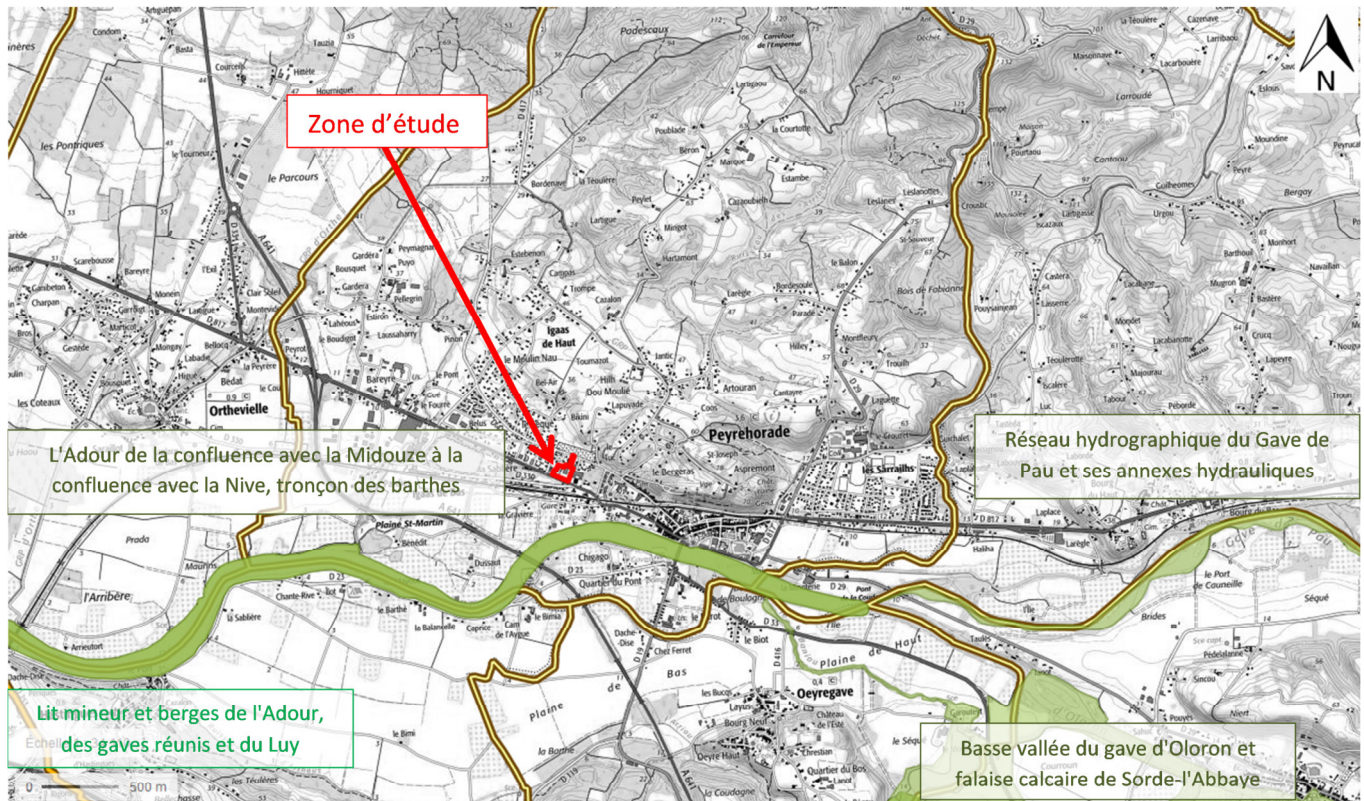
Annexe 10 : Risques naturels

Annexe 11 : Principe de gestion des eaux pluviales

Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels

Après consultation des bases de données de la DREAL, le site d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site naturel répertorié (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, etc.).



ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Localisation des zones d'inventaire et de protection (Géoportail)

Selon les données bibliographiques consultées, sur la commune de Peyrehorade ou dans un rayon de 2500 m autour du site, sont recensées les zones suivantes :

- **ZNIEFF de type 1 :**
 - **Lit mineur et berges de l'Adour, des gaves réunis et du Luy**, d'une superficie de 1292,03 ha, localisé à environ 350 m au Sud du site. L'intérêt de cette zone est associé au secteur de développement et de conservation de la mégaphorbiaie à angélique des estuaires, cette plante étant une endémique des estuaires de la façade atlantique (estuaires de la Loire, de la Charente, de la Gironde, de l'Adour et de la Nivelle). Sa présence et son maintien sont liées au balancement des marées d'où sa répartition limitée à la zone de marée dynamique de l'Adour. L'Adour constitue également un corridor écologique, notamment pour les poissons amphihalins, mais peu d'entre eux s'y reproduisent. En revanche, la lamproie marine se reproduit sur le Luy, de même que la grande mulette, moule d'eau douce devenue très rare et considérée comme en danger critique d'extinction par l'UICN. C'est pourquoi ce tronçon du Luy, affluent de l'Adour, a été intégré à la ZNIEFF qui comprend des tronçons de cours d'eau présentant des enjeux patrimoniaux majeurs.

- ZNIEFF de type 2 :
 - **L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes**, d'une superficie de 13349,18 ha, localisée à environ 350 m au Sud du site.
 - **Basse vallée du gave d'Oloron t falaise calcaire de Sorde-l'Abbaye**, d'une superficie de 759,68 ha, localisée à environ 1500 m au Sud-est du site. Bien que constituant un site archéologique important (gisements du magdalénien), cette zone semble perdre peu à peu son intérêt écologique du fait de la colonisation de la falaise calcaire par les ligneux.
 - **Réseau hydrographique du gave de Pau et ses annexes hydrauliques**, d'une superficie de 3000,84 ha, localisée à environ 2100 m au Sud-est du site.

Le site d'étude est localisé en dehors de tout périmètre de sites naturels répertoriés (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, etc.). Les zones les plus proches sont les ZNIEFF de type I et II constituées par le cours des Gaves réunis, localisées à environ 350 m au sud.

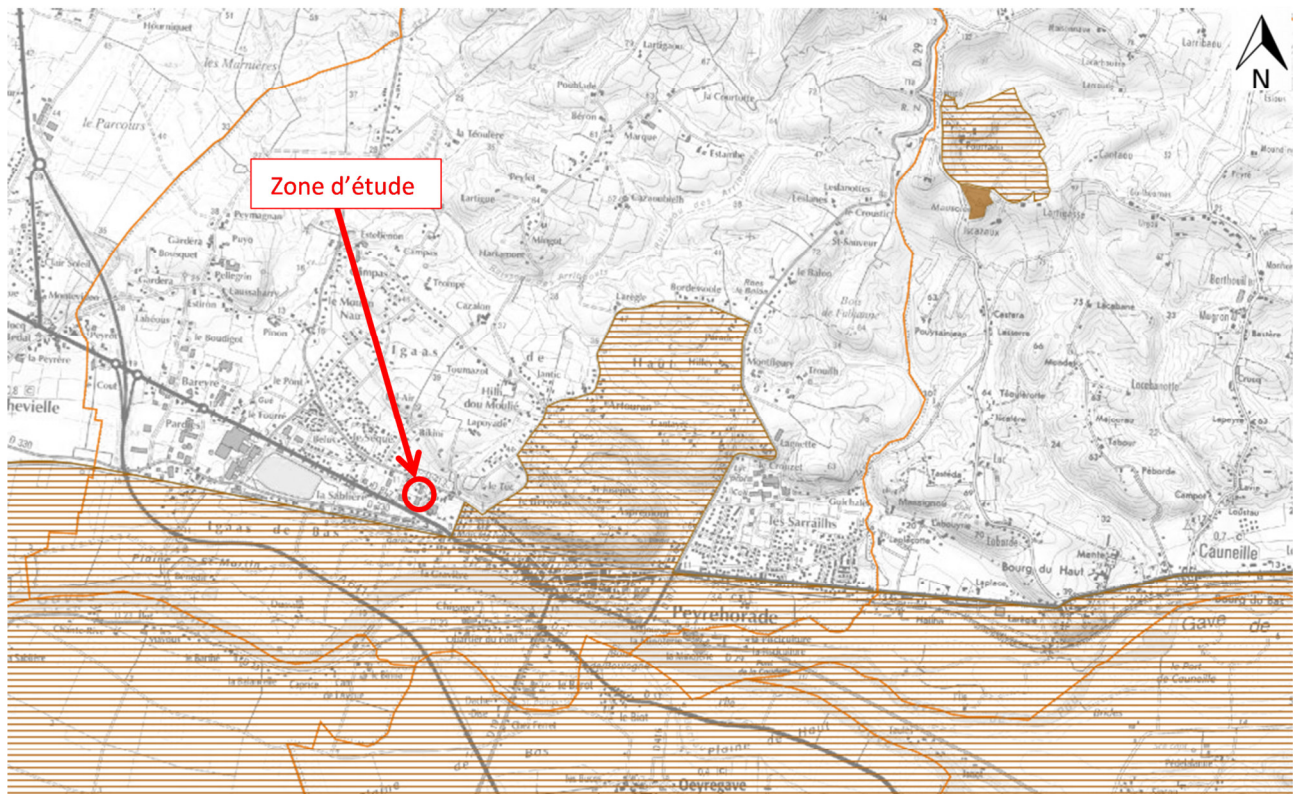
Le terrain d'étude, actuellement occupé par un magasin LIDL et ses infrastructures annexes (voiries et parkings) et plusieurs maisons d'habitation (avec garages et jardins), ne présente aucun élément similaire aux milieux décrits dans ces zones d'inventaire.

Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site inscrit ou classé, ni sur l'emprise d'une zone archéologique reconnue.

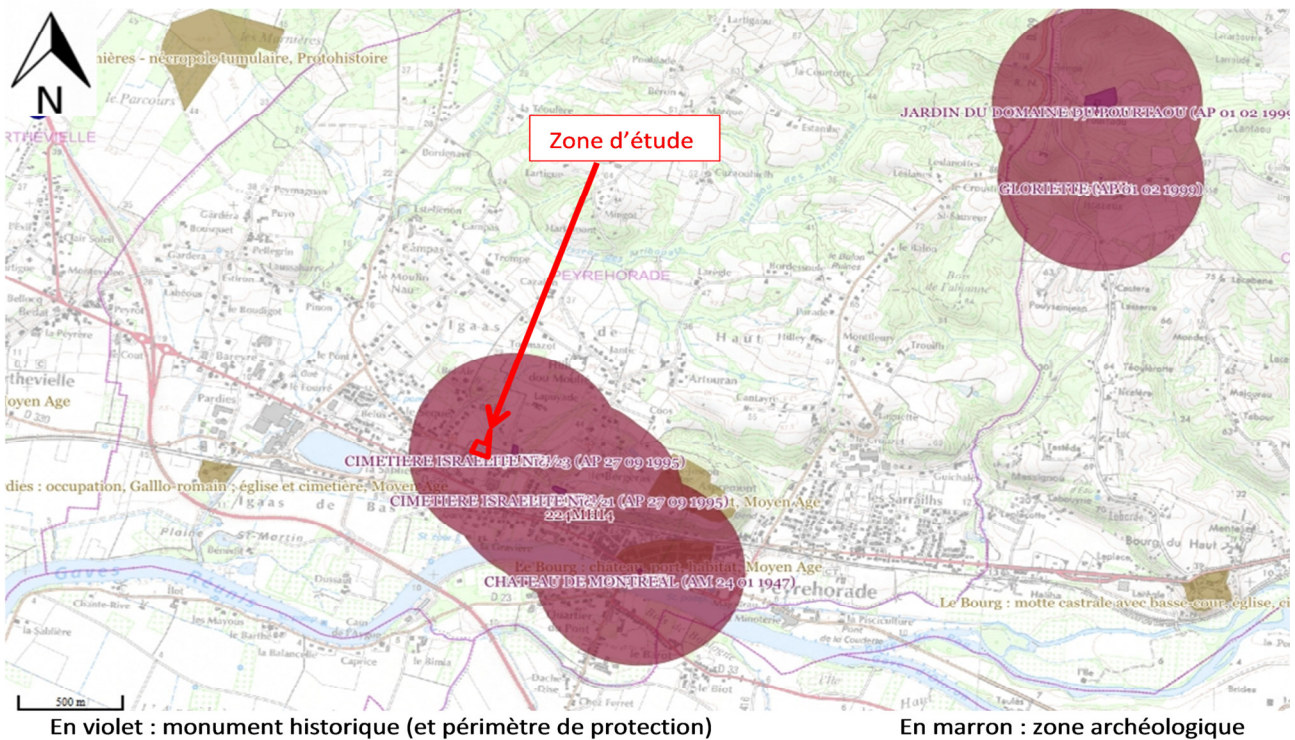
Il est en revanche inclus dans le périmètre de protection d'un monument historique (inscription par arrêté du 27 septembre 1995) : Cimetière israélite, implanté à environ 200 m au Nord-Est du centre du site.

A ce titre, l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté et a émis un avis favorable de principe.



En marron : site classé

En hachuré : site inscrit



Le site inscrit le plus proche du terrain d'étude est localisé à environ 150 m au Sud: il s'agit du « Gave de Pau et d'Oloron ».

Le site classé le plus proche est localisé à environ 3000 m au Sud-ouest du terrain d'étude : « Terrasse et bois d'Estrac ».

La zone archéologique la plus proche du site est localisée à environ 800 m au Sud-est du terrain d'étude : « Le Bourg : châtea, port, habitat, Moyen-Age ».

Le site, étant déjà aménagé, la découverte fortuite de vestiges archéologique est peu probable. Néanmoins, si tel était le cas lors des travaux, le maître d'ouvrage avertira immédiatement les services compétents de la DRAC Nouvelle Aquitaine et se conformera à la réglementation existante.

Compte tenu de la typologie du secteur d'étude (zone urbaine mixte), des caractéristiques des aménagements existants au droit du site et de celles du futur projet, ainsi que de la prise en compte des recommandations émises lors des échanges avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), le projet ne devrait pas avoir d'impact sur le patrimoine communal.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes

Dossier suivi par : Charlotte POCORULL

Objet : demande de consultation Avant Projet

MAIRIE DE PEYREHORADE
14 RUE ALSACE LORRAINE
40300 PEYREHORADE

A Mont-de-Marsan, le 28/11/2019

numéro : cp2241900002

adresse du projet : Route de Bayonne 40300 PEYREHORADE

nature du projet : Construction commerce/artisanat

déposé en mairie le : 10/10/2019

reçu au service le : 26/11/2019

servitudes liées au projet : LCAP - rayon de 500 m hors champ de visibilité - CIMETIERE ISRAELITE N° 1 (AP 27 09 1995) - CIMETIERE ISRAELITE N° 3 (AP 27 09 1995)

demandeur :

SNC LIDL

Chemin de Saint Eloy de Noyon

ZA Jarry

33610 CESTAS

Ce dossier reçoit un avis favorable de principe.

L'architecte des Bâtiments de France

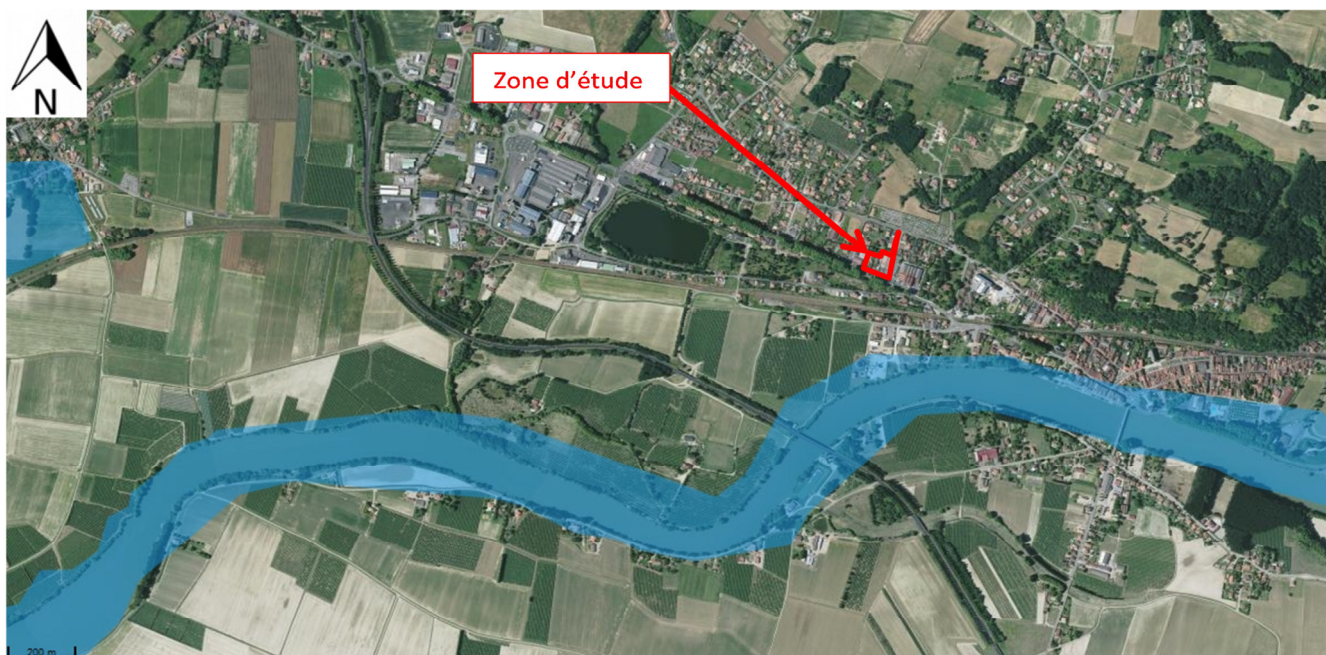
Charlotte POCORULL

Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides

Le site objet du projet n'est inscrit dans aucun des périmètres :

- Des zones humides élémentaires de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Des zones humides d'importances majeures de l'Observatoire National des zones humides ;
- Des zones humides du réseau partenarial des données sur les zones humides.

La zone humide la plus proche du site est associée aux Gaves réunis à environ 250 m au sud du site d'étude. Il s'agit de la Zone humide d'importance majeure : « Les Barthes de l'Adour (Gaves) ».

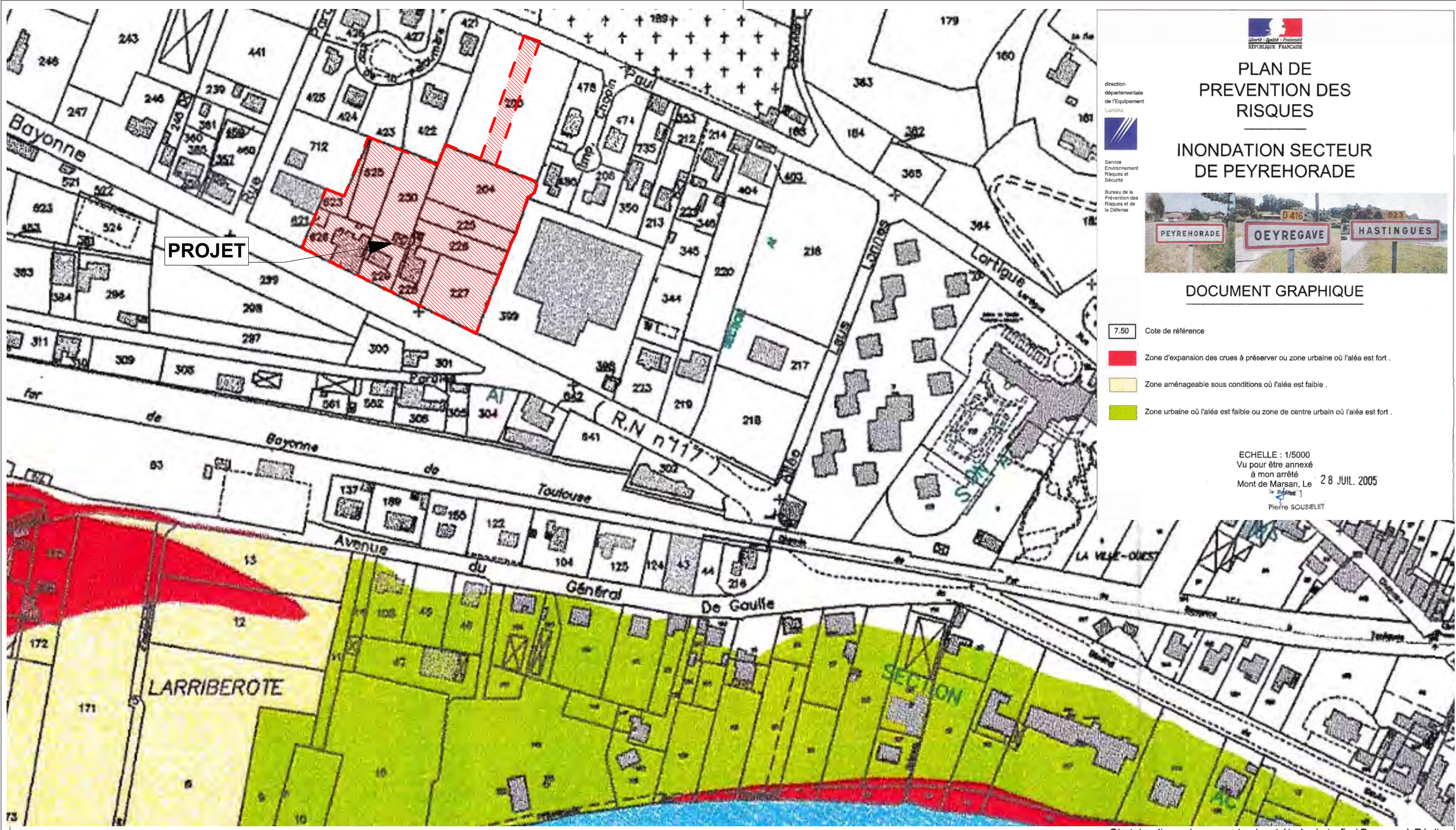


Compte tenu de sa configuration, le terrain d'étude ne présente pas d'enjeu zone humide.

Annexe 10 : Risques naturels

La commune de Peyrehorade dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2005.

D'après le document graphique issu du Plan de Prévention du Risque Inondation Secteur de Peyrehorade (arrêté préfectoral du 28 juillet 2005), le site d'étude est localisé en dehors de toute zone soumise au risque d'inondation.



PROJET



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

INONDATION SECTEUR DE PEYREHORADE



DOCUMENT GRAPHIQUE

- 7.50 Cote de référence
- Zone d'expansion des crues à préserver ou zone urbaine où l'aléa est fort .
- Zone aménageable sous conditions où l'aléa est faible .
- Zone urbaine où l'aléa est faible ou zone de centre urbain où l'aléa est fort .

ECHELLE : 1/5000
 Vu pour être annexé
 à mon arrêté
 Mont de Marsan, Le 28 JUIL. 2005
 Pierre SOUSIELET

Giratoire dimensionnement suivant étude de trafic / Bornage à Réaliser



MAGASIN :
MAGASIN PEYREHORADE
 D 817 route de Bayonne PEYREHORADE 40300

DR :
 DR 09 AQUITAINE
 Chemin de St Eloy de Noyon / ZA Jarry CESTAS
 33610

DESIGNATION :
PLAN ZONAGE PPRI

TYPE MAGASIN :
**NFK
 T14fr**

04

PHASE	PC	
DATE	19/02/20 Actualisation dossier Permis de construire.	INDICE 01
ECH :	1:1	
ARCHITECTE :	STUDIO D ARCHITECTES WWW.STUDIOD-ARCHITECTES.COM	

Annexe 11 : Principe de gestion des eaux pluviales

Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Sur la base des éléments étudiés, notamment au 6) du formulaire, il a été mis en évidence que le projet peut avoir des incidences (en phase chantier ou en phase d'exploitation) sur les thématiques suivantes :

- Les déplacements/le trafic ;
- Des nuisances sonores ;
- Des vibrations ;
- Des émissions lumineuses ;
- Des rejets liquides, notamment par l'imperméabilisation des sols ;
- Des effluents domestiques (en quantités limitées) ;
- La production de déchets.

Dans sa conception, un certain nombre de mesures favorables à l'environnement ont déjà été prises en compte. De plus, des mesures visant à réduire les nuisances et incidences du projet sur les thématiques précédentes sont également mises en œuvre en phase chantier comme en phase d'exploitation.

➤ Phase chantier

Toutes les dispositions visant à assurer la sécurité des personnes présentes sur le chantier et des riverains seront prises, en particulier :

- la clôture du chantier ;
- l'interdiction d'accès au chantier à toute personne étrangère ;
- la signalisation des sorties de chantier et des zones de travaux.

De même, des mesures visant à réduire d'éventuelles nuisances sur le voisinage seront mises en œuvre si des conditions particulières le nécessitent :

- adaptation des horaires de chantier ;
- en cas de terrassement par temps sec, l'aspersion d'eau sur les sols sera effectuée afin de limiter les envois de poussière ;
- rinçage des roues des camions en sortie de chantier avant circulation sur la voirie publique pour réduire les dépôts de terre et de boue ;
- vérification de la conformité du matériel proposé par les entreprises avec les normes en vigueur en terme de bruit, de vibrations et de rejets atmosphériques ;
- maintien des conditions de circulation des piétons et autres usagers aux abords du chantier ;
- information préalable des riverains.

Les mesures suivantes visant à réduire les risques de pollution et de dégradation des milieux seront suivies :

- suivi et contrôle des travaux par des agents techniques du maître d'ouvrage, sensibilisés aux risques de pollution des milieux ;
- précautions particulières imposées aux entreprises titulaires des marchés de travaux, consistant notamment à :
 - o réaliser l'entretien des véhicules de chantier (réparations, lavage ...) sur une aire étanche aménagée à cet effet, équipée de dispositifs de traitement et de recyclage des eaux, et située à l'écart des écoulements ou préférentiellement en dehors du site (garages et stations spécialisés) ;
 - o stocker de manière sécurisée le carburant, les huiles et les matières dangereuses (mise en rétention), dont les quantités stockées, en dehors des zones les plus sensibles, seront réduites au minimum nécessaire ;
 - o effectuer les travaux de terrassement si possible en période peu pluvieuse ;
 - o mettre en œuvre les matériaux bitumineux par temps sec ;
 - o réaliser la végétalisation des espaces terrassés (futurs espaces verts et paysagers) rapidement après terrassement afin de limiter le ruissellement et l'afflux de particules fines vers l'aval.
- Politique de gestion et de valorisation des déchets avec un tri des déchets inertes (stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future), des déchets non dangereux et des déchets dangereux (stockés dans des installations appropriées). réalisé grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles et identifiables par une signalétique appropriée.

- **Phase d'exploitation**
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction des consommations énergétiques :**
- Utilisation de matériaux de construction qualitatifs et du matériel technique de dernière génération ;
 - Isolation renforcée du bâtiment ;
 - Mise en fonction d'un système de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment, qui optimise la consommation d'énergie ;
 - Politique d'éclairage économe en énergie avec notamment le développement d'un système d'éclairage intérieur comme extérieur en équipement basse consommation, le dimensionnement de la durée de l'éclairage en fonction de l'activité et l'extinction de l'éclairage extérieur durant la nuit ou encore la modification de l'intensité de l'éclairage de la surface de vente en fonction de la lumière naturelle ;
 - Installations frigorifiques de dernière génération, performantes ;
 - Toiture photovoltaïque ;
- ✓ **Mesures en faveur de la diminution de consommation de ressources, du recyclage et de la gestion des déchets :**
- Utilisation dès que possible de matériaux recyclables, constitué de composants naturels, respectueux de l'environnement ;
 - Politique volontariste en matière de gestion des déchets (« objectif 0 déchet ») : favoriser le tri et maximiser la récupération des déchets valorisables ;
 - Campagne de sensibilisation des employés à la pratique du tri avec mise en place de zones dédiées bien signalées ;
 - Utilisation d'emballages constitués de matériaux les plus responsables possibles : valorisation de tous les déchets d'emballages qui sont réutilisés sous de nouvelles formes après recyclage. Les plastiques sont retournés en l'état en entrepôt pour être compactés en « balles », puis envoyés chez un prestataire. Les cartons sont compactés en balles directement sur le magasin avant d'être envoyés en entrepôt pour expédition chez un prestataire de valorisation. Les fers sont collectés pour recyclage et utilisation externe. Les déchets fermentescibles (produits alimentaires) non consommables sont collectés et distribués à des partenaires pour produire des aliments pour animaux, de l'énergie par méthanisation ou du compost ;
 - Politique tournée en faveur des clients avec la mise à disposition de bacs de récupération volontaire de déchets plastiques, cartons, papiers, piles et ampoules, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les déchets récupérés sont ainsi collectés et acheminés en entrepôt, rejoignant le processus de valorisation des déchets des magasins et pour les DEEE traités par un prestataire habilité ;
 - Les déchets triés en magasin sont renvoyés en entrepôts par les même véhicules qui livrent les points de vente ;
 - Local poubelle ventilé, parfaitement isolé de la surface de vente et de la réserve, aménagé pour limiter les nuisances olfactives ;
- ✓ **Mesures visant à réduire l'imperméabilisation des sols et la gestion des effluents liquides :**
- Rationalisation des espaces de stationnement
 - Conservation d'une superficie importante d'espaces verts (plus de 3000 m²);
 - Remplacement de zones de stationnement en enrobé imperméable par des places en dalles éco-végétales permettant l'infiltration et réduisant le ruissellement ;
 - Stockage au droit de la parcelle des eaux pluviales dans un bassin de rétention/régulation et une structure réservoir sous chaussée avant rejet à débit régulé dans le réseau pluvial communal ;
 - Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour le traitement des eaux pluviales du quai de livraison. Une société spécialisée sera missionnée par LIDL pour s'assurer de la maintenance et du retraitement des résidus récupérés ;

- ✓ **Mesures en faveur de la réduction du trafic, de la qualité de l'air et des modes de déplacement alternatifs :**
 - places équipées de bornes de rechargement pour véhicules électriques, places PMR et places familles, places pour les cycles ;
 - Livraison programmée pour limiter les croisements avec les clients et répartir le trafic engendré ;
 - Organisation des flux de transports visant à limiter les trajets à vide et optimiser les itinéraires ;
 - Utilisation d'une flotte de véhicules modernes et plus propres et si possible de bio-carburants ;
 - Incitation de ses transporteurs et ses chauffeurs à réduire les émissions de CO₂ : charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises ;
- ✓ **Mesures en faveur de la réduction des nuisances sonores :**
 - Isolation des bâtiments, utilisation de double vitrage ;
 - Isolation acoustique du quai de déchargement ;
- ✓ **Mesures en faveur de la faune, de la flore et de la biodiversité :**
 - Extinction des éclairages durant la nuit, en dehors des horaires d'ouverture du magasin, ce qui réduit les nuisances lumineuses pour les espèces animales sensibles à ce facteur ;
 - Valorisation des essences végétales locales sur les espaces verts : meilleure intégration à l'environnement biogéographique et paysager.